Bonjour Mesdames, Messieurs les Parents d'Elèves,

Le Conseil d'Ecole, s'étant réuni le 12 février 2024 dernier, souhaite vous rappeler quelques règles de sécurité routière aux abords de l'école.

En effet, pour la sécurité de vos enfants, le Conseil d'Ecole vous rappelle qu'il <u>est strictement interdit de</u> <u>traverser la route entre les bus à 12h et à 17h</u>.

Des barrières ont été installées les années précédentes en raison de nombreux incidents.

Merci de respecter ces règles de comportement essentielles.

Bien cordialement,

L'équipe éducative, le Syndicat des Écoles, les Membres du Conseil d'Ecole